

CONTRAT PROFESSIONNEL DU FONDS DE PENSION

FORMULAIRE DE DEMANDE DE VERSEMENT VOLONTAIRE COMPLEMENTAIRE



Exemplaire 1 à compléter et à retourner signé à :

B2V Gestion - FONDS DE PENSION DU BCAC -
18 av d'Alsace - TSA 30002
92926 LA DEFENSE CEDEX

SAUF MENTION CONTRAIRE, TOUS LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRES.

SALARIE / ASSURE

Vos références ou numéro d'affiliation :

Mme M Nom d'usage : Nom patronymique :

Prénom :

Date de Naissance : __/__/____ Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : ____ Ville :

Téléphone : Email :

Pièce à joindre : Copie de la carte d'identité ou du passeport de l'assuré (Conformément aux articles L 561-5 II et R 561-6 2° du Code monétaire et financier relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme)

VERSEMENT COMPLEMENTAIRE EXCEPTIONNEL

Dans le cadre du contrat professionnel Fond de pension et conformément à la notice d'information, j'effectue, sur mon compte individuel, un versement libre (*frais inclus¹*) d'un montant de : euros par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du BCAC FONDS DE PENSION (*minimum de 300€*).

Ce versement net de frais sera affecté au support de placement en cours, de même que l'ensemble des cotisations versées par votre employeur sur votre compte individuel.

VERSEMENTS PERIODIQUES

MISE EN PLACE DE VERSEMENTS MENSUELS

Les sommes seront alors prélevées mensuellement sur mon compte bancaire.

Je choisis le montant mensuel (*frais inclus¹*) que je souhaite verser : euros (*minimum 30€*)

Je choisis la date de début de prélèvement : à compter du 05 / __ / ____ .

Les cotisations sont prélevées sur mon compte bancaire ou postal le 5ème jour du mois.

Attention : Le BCAC ne pourra procéder aux prélèvements mensuels qu'après réception du mandat SEPA ci-joint complété et signé par vos soins

MODIFICATION DES VERSEMENTS MENSUELS EN COURS

Je souhaite modifier à compter du 05 / __ / ____

Le montant de ma cotisation (*frais inclus*) : euros par mois.

SUSPENSION DES VERSEMENTS MENSUELS

Je suspends mes versements à compter du 05 / __ / ____

¹ Les frais d'entrée appliqués à chaque versement s'élèvent à 2.3%

CONTRAT PROFESSIONNEL DU FONDS DE PENSION

FORMULAIRE DE DEMANDE DE VERSEMENT VOLONTAIRE COMPLEMENTAIRE

IMPORTANT

- Le cas échéant, l'assuré reconnaît avoir été informé des risques financiers inhérents aux supports en unités de compte qui peuvent être sujets à des fluctuations favorables ou défavorables dont l'amplitude peut varier en fonction de la nature du support, et déclare les assumer en pleine connaissance de cause.
- L'opération demandée prendra effet, à la réception par le BCAC du mandat SEPA complété et signé :
 - Si le mandat SEPA est reçu avant le 10 du mois, les prélèvements sur votre compte bancaire seront effectués chaque 5 du mois, à compter du mois suivant sa réception,
 - Si le mandat SEPA est reçu après le 10 du mois, les prélèvements sur votre compte bancaire seront effectués chaque 5 du mois, à compter du second mois suivant sa réception.
- Les frais prélevés à l'occasion de chaque versement sont définis à l'article 4.1 de la notice d'information du Fonds de pension qui vous a été remise par votre employeur lors de votre affiliation.

Fait à

Le

Signature du Salarié/Assuré précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Bon à savoir !

Pour tout renseignement, consultez le site internet B2V.fr - Rubrique Fonds de Pension.

En vous connectant vous pourrez :

- Télécharger la fiche de liaison nécessaire à vos échanges avec nos services ou la notice d'information du fonds de pension;
- et poser vos questions directement en ligne dans la rubrique Contacts.

Le Fonds de pension est un contrat d'assurance régi par le code des assurances et constitue un régime collectif obligatoire de retraite supplémentaire à cotisations définies dont la gestion a été confiée au bureau commun d'assurance collectives (BCAC) mandataire des entreprises d'assurance coassurant le contrat d'assurance.

BCAC

18 av d'Alsace - TSA 30002 - 92926 LA DEFENSE CEDEX

GIE régi par les articles L.251-1 et suivants du Code de commerce,
Immatriculé au RCS de Paris sous numéro 312 395 684

CONTRAT PROFESSIONNEL DU FONDS DE PENSION

FORMULAIRE DE DEMANDE DE VERSEMENT VOLONTAIRE COMPLEMENTAIRE

Législation sur la protection des données à caractère personnel :

Le Bureau Commun d'Assurances Collectives (BCAC) est chargé de la gestion du Contrat Professionnel de Fonds de Pension. Il utilise des données à caractère personnel recueillies auprès de l'entreprise adhérente ou des bénéficiaires des garanties.

Ces données sont nécessaires à la gestion et à l'exécution du contrat et de ses garanties, y compris pour la poursuite d'études statistiques, d'évaluation du risque, de prévention de la fraude, de recouvrement et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Elles sont destinées aux services de gestion et pourront être transmises aux co-assureurs et mandataires participant à ces mêmes missions ainsi qu'aux organismes publics et de contrôle afin de satisfaire aux obligations légales et réglementaires incombant au BCAC.

L'assuré et ses bénéficiaires (capital décès ou pension de réversion) peuvent demander l'accès, la rectification, la suppression de leurs données personnelles. Ils peuvent s'opposer, pour motif légitime, au traitement de leurs données. Ces droits s'exercent par courrier, accompagné d'un justificatif d'identité comportant une signature, à destination du « Délégué à la protection des données – B2V Gestion – 18 Avenue d'Alsace – TSA 40003 – 92926 LA DEFENSE CEDEX ». En cas de désaccord, ils peuvent saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle prolongée du délai de prescription de trente ans à compter de la fin de la relation contractuelle afin de permettre l'exercice des droits précités et le respect des obligations légales.

L'assuré qui transmet des informations personnelles permettant d'identifier ses bénéficiaires déclare avoir recueilli l'accord des intéressés et les avoir informés de leurs droits et des conditions de leur exercice.

BCAC

18 av d'Alsace - TSA 30002 - 92926 LA DEFENSE CEDEX

GIE régi par les articles L.251-1 et suivants du Code de commerce,
Immatriculé au RCS de Paris sous numéro 312 395 684

CONTRAT PROFESSIONNEL DU FONDS DE PENSION FORMULAIRE DE DEMANDE DE VERSEMENT VOLONTAIRE COMPLEMENTAIRE



Exemplaire 2 à conserver par l'assuré :

B2V Gestion - FONDS DE PENSION DU BCAC -
18 av d'Alsace - TSA 30002
92926 LA DEFENSE CEDEX

SAUF MENTION CONTRAIRE, TOUS LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRES.

SALARIE / ASSURE

Vos références ou numéro d'affiliation :

Mme M Nom d'usage : Nom patronymique :

Prénom :

Date de Naissance : __/__/____ Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : ____ Ville :

Téléphone : Email :

Pièce à joindre : Copie de la carte d'identité ou du passeport de l'assuré (Conformément aux articles L 561-5 II et R 561-6 2° du Code monétaire et financier relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme)

VERSEMENT COMPLEMENTAIRE EXCEPTIONNEL

Dans le cadre du contrat professionnel Fond de pension et conformément à la notice d'information, j'effectue, sur mon compte individuel, un versement libre (*frais inclus¹*) d'un montant de : euros par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du BCAC FONDS DE PENSION (*minimum de 300€*).

Ce versement net de frais sera affecté au support de placement en cours, de même que l'ensemble des cotisations versées par votre employeur sur votre compte individuel.

VERSEMENTS PERIODIQUES

MISE EN PLACE DE VERSEMENTS MENSUELS

Les sommes seront alors prélevées mensuellement sur mon compte bancaire.

Je choisis le montant mensuel (*frais inclus¹*) que je souhaite verser :euros (minimum 30€)

Je choisis la date de début de prélèvement : à compter du 05 / __ / ____ .

Les cotisations sont prélevées sur mon compte bancaire ou postal le 5ème jour du mois.

Attention : Le BCAC ne pourra procéder aux prélèvements mensuels qu'après réception du mandat SEPA ci-joint complété et signé par vos soins

MODIFICATION DES VERSEMENTS MENSUELS EN COURS

Je souhaite modifier à compter du 05 / __ / ____

Le montant de ma cotisation (*frais inclus*) : euros par mois.

SUSPENSION DES VERSEMENTS MENSUELS

Je suspends mes versements à compter du 05 / __ / ____

¹ Les frais d'entrée appliqués à chaque versement s'élèvent à 2.3%

CONTRAT PROFESSIONNEL DU FONDS DE PENSION

FORMULAIRE DE DEMANDE DE VERSEMENT VOLONTAIRE COMPLEMENTAIRE

IMPORTANT

- Le cas échéant, l'assuré reconnaît avoir été informé des risques financiers inhérents aux supports en unités de compte qui peuvent être sujets à des fluctuations favorables ou défavorables dont l'amplitude peut varier en fonction de la nature du support, et déclare les assumer en pleine connaissance de cause.
- L'opération demandée prendra effet, à la réception par le BCAC du mandat SEPA complété et signé :
 - Si le mandat SEPA est reçu avant le 10 du mois, les prélèvements sur votre compte bancaire seront effectués chaque 5 du mois, à compter du mois suivant sa réception,
 - Si le mandat SEPA est reçu après le 10 du mois, les prélèvements sur votre compte bancaire seront effectués chaque 5 du mois, à compter du second mois suivant sa réception.
- Les frais prélevés à l'occasion de chaque versement sont définis à l'article 4.1 de la notice d'information du Fonds de pension qui vous a été remise par votre employeur lors de votre affiliation.

Fait à

Le

Signature du Salarié/Assuré précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Bon à savoir !

Pour tout renseignement, consultez le site internet B2V.fr - Rubrique Fonds de Pension.

En vous connectant vous pourrez :

- Télécharger la fiche de liaison nécessaire à vos échanges avec nos services ou la notice d'information du fonds de pension;
- et poser vos questions directement en ligne dans la rubrique Contacts.

Le Fonds de pension est un contrat d'assurance régi par le code des assurances et constitue un régime collectif obligatoire de retraite supplémentaire à cotisations définies dont la gestion a été confiée au bureau commun d'assurance collectives (BCAC) mandataire des entreprises d'assurance coassurant le contrat d'assurance.

BCAC

18 av d'Alsace - TSA 30002 - 92926 LA DEFENSE CEDEX

GIE régi par les articles L.251-1 et suivants du Code de commerce,
Immatriculé au RCS de Paris sous numéro 312 395 684

CONTRAT PROFESSIONNEL DU FONDS DE PENSION

FORMULAIRE DE DEMANDE DE VERSEMENT VOLONTAIRE COMPLEMENTAIRE

Législation sur la protection des données à caractère personnel :

Le Bureau Commun d'Assurances Collectives (BCAC) est chargé de la gestion du Contrat Professionnel de Fonds de Pension. Il utilise des données à caractère personnel recueillies auprès de l'entreprise adhérente ou des bénéficiaires des garanties.

Ces données sont nécessaires à la gestion et à l'exécution du contrat et de ses garanties, y compris pour la poursuite d'études statistiques, d'évaluation du risque, de prévention de la fraude, de recouvrement et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Elles sont destinées aux services de gestion et pourront être transmises aux co-assureurs et mandataires participant à ces mêmes missions ainsi qu'aux organismes publics et de contrôle afin de satisfaire aux obligations légales et réglementaires incombant au BCAC.

L'assuré et ses bénéficiaires (capital décès ou pension de réversion) peuvent demander l'accès, la rectification, la suppression de leurs données personnelles. Ils peuvent s'opposer, pour motif légitime, au traitement de leurs données. Ces droits s'exercent par courrier, accompagné d'un justificatif d'identité comportant une signature, à destination du « Délégué à la protection des données – B2V Gestion – 18 Avenue d'Alsace – TSA 40003 – 92926 LA DEFENSE CEDEX ». En cas de désaccord, ils peuvent saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle prolongée du délai de prescription de trente ans à compter de la fin de la relation contractuelle afin de permettre l'exercice des droits précités et le respect des obligations légales.

L'assuré qui transmet des informations personnelles permettant d'identifier ses bénéficiaires déclare avoir recueilli l'accord des intéressés et les avoir informés de leurs droits et des conditions de leur exercice.

BCAC

18 av d'Alsace - TSA 30002 - 92926 LA DEFENSE CEDEX

GIE régi par les articles L.251-1 et suivants du Code de commerce,
Immatriculé au RCS de Paris sous numéro 312 395 684